

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Acquisition de la parcelle AR 83 située en zone AUH du PLU appartenant à Mesdames BOULET, CHOUTEAU et RACLE
N°2026-069**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 23

M. Jérôme CAUËT, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, Mme Arlette BOURDELLOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

23 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sandrine BOËTE à Mme Natacha EL HAYEK
M. Patrick MOUCHELIN à Mme Hébé POUCHOU
M. Gilles GUILLAUME à Mme Arlette BOURDELLOT
Mme Laurence AMICHAUX à Mme Fabienne LAFON
Mme Virginie DA CRUZ à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 1

Mme Sandrine COFFINET

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Véronique MILELLI a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Enzo SODANO

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de Mesdames BOULET Nadège, CHOUTEAU Elodie et RACLE Francine de céder la parcelle cadastrée AR 83 à la commune ;

CONSIDÉRANT que ladite parcelle d'une superficie de 260 m² se situe dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation du secteur Les Cornutas ;

CONSIDÉRANT qu'un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires, Mesdames BOULET Nadège, CHOUTEAU Elodie et RACLE Francine de céder à la commune la parcelle cadastrée AR 83 (*cf. plan cadastral ci-joint*) d'une superficie de 260 m² au prix de 80 € le m² sise « La Pièce d'Enragues » pour un prix total de 20 800€ ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 83 appartenant à Mesdames BOULET Nadège, CHOUTEAU Elodie et RACLE Francine située dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation du secteur Les Cornutas au prix de 80 € du mètre carré soit un montant total de 20 800 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Jérôme CAUËT**

